

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 8 juillet 2014** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Jeanne Briand, greffière

Absent : monsieur Sylvain Lemire, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19h30

2014-07-192 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE

2014-07-193 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2014

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2014, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2014, tel que présenté.

ADOPTÉE

2014-07-194 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JUIN 2014 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés du mois de juin 2014, au montant de **413 208,48 \$**.

ADOPTÉE

2014-07-195 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2014 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer du mois de juin 2014, au montant de **637 343,82 \$**.

ADOPTÉE

2014-07-196 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2014-09 : LOT 3 354 224 (112, RUE HUOT)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2014-09 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que le dossier a été bien étudié par les membres du Comité;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice au requérant;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance réelle du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que d'autres propriétaires ont déjà bénéficié de dérogations mineures portant sur des natures similaires;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'**accepter** la demande de dérogation mineure no 2014-09 : lot 3 354 224 (112, rue Huot) à l'effet de permettre l'aménagement de la cour avant selon ces 3 points dérogatoires :

1. Une aire de stationnement dans une cour avant avec une profondeur de 9,11 mètres au lieu des 15 mètres prescrits à la réglementation ;
2. Une aire de stationnement ne respectant pas une marge de recul avant d'au moins 3 mètres, cet espace devra être gazonné ou paysager ;
3. Un terrain desservi par 2 entrées charretières sans arc de cercle, gazonné ou aménagé.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller, Jean Fournel, se retire des délibérations du Conseil pour l'adoption de la résolution suivante :

2014-07-197 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NUMÉRO 2014-08 : LOT 3 877 188 (2565, BOULEVARD PERROT)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2014-08 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que le propriétaire du 2565, boulevard Perrot désire changer la couleur de la toiture qui est actuellement orange en vert forêt comme le cadrage des fenêtres;

Considérant que ce projet est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 494;

Considérant que les travaux projetés répondent aux objectifs applicables à ce secteur.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bernard Roy et résolu unanimement que le Conseil **accepte** la demande no 2014-08, conformément aux documents accompagnant cette demande.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller, Jean Fournel, revient aux délibérations de la table du Conseil.

2014-07-198 DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) POUR LA RAMPE DE MISE À L'EAU JETÉE ANNE-HÉBERT – DÉSIGNATION DE MANDATAIRE

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement que la Ville présente une demande d'autorisation au MDDELCC pour la rampe de mise à la Jetée Anne-Hébert de même que tout engagement en lien avec cette demande;

Que la firme d'ingénierie **Consultants en développement et gestion urbaine CDGU Inc**, soit désignée mandataire de la Ville aux fins de la présente demande et autoriser à signer pour et au nom de la Ville tout document ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2014-07-199 MANDAT À Me MARIE-CHRISTINE LABRANCHE DE LA FIRME AUMAIS CHARTRAND AVOCATS INC. – INFRACTION AU 37, 40^E AVENUE

Considérant que plusieurs observations effectuées depuis plusieurs années ont révélé que l'état général du terrain et de la maison située au 37, 40^e Avenue ont été négligés par son propriétaire;

Considérant que plusieurs avis ont déjà été envoyés;

Considérant que plusieurs employés ont eu maintes discussions avec le contrevenant, mais n'ont pas réussi à obtenir des résultats satisfaisants;

Considérant que plusieurs constats ont déjà été émis;

Considérant la présence actuelle et continue de nuisances et amas de débris de toute sorte sur le terrain;

Considérant que la Ville a pris tous les moyens raisonnables afin de faire respecter sa réglementation et de faire cesser l'infraction au 37, 40^e Avenue à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant qu'à ce jour le dossier n'est toujours pas réglé;

Considérant le manque de collaboration du propriétaire.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement que le Conseil donne mandat à Me Marie-Christine Labranche de la firme Aumais Chartrand avocats inc., afin d'examiner le dossier du 37, 40^e Avenue, avec les inspecteurs municipaux et d'entamer, le cas échéant, de nouveaux recours contre le contrevenant en vertu de l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que toutes procédures accessoires jugées utiles.

ADOPTÉE

2014-07-200 **MANDAT À Me MARIE-CHRISTINE LABRANCHE DE LA FIRME AUMAIS CHARTRAND AVOCATS INC. – INFRACTION AU 1451, BOUL. PERROT**

Considérant que plusieurs observations effectuées depuis 2012 ont révélé que l'état général du terrain et de la maison située au 1451, boul. Perrot ont été négligés par sa propriétaire;

Considérant que plusieurs avis ont déjà été envoyés;

Considérant que la directrice du service d'urbanisme a eu à plusieurs reprises des discussions avec la contrevenante, mais n'a pas réussi à obtenir des résultats satisfaisants;

Considérant que plusieurs constats ont déjà été émis;

Considérant la présence actuelle et continue de nuisances et amas de débris de toute sorte sur le terrain;

Considérant l'insalubrité constatée à l'intérieur de la maison;

Considérant que la Ville a pris tous les moyens raisonnables afin de faire respecter sa réglementation et de faire cesser l'infraction au 1451, boul. Perrot à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant qu'à ce jour le dossier n'est toujours pas réglé;

Considérant le manque de collaboration de la propriétaire.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement que le Conseil donne mandat à Me Marie-Christine Labranche de la firme Aumais Chartrand avocats inc., afin d'examiner le dossier du 1451, Boul. Perrot, avec les inspecteurs municipaux et d'entamer, le cas échéant, de nouveaux recours contre la contrevenante en vertu de l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que toutes procédures accessoires jugées utiles.

ADOPTÉE

2014-07-201 **OCTROI DE SUBVENTION POUR SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE – STÉPHANIE DULONG**

Considérant la volonté du Conseil de soutenir l'élite sportive de la ville;

Considérant que Stéphanie Dulong représente l'élite sportive dans la discipline de la gymnastique et qu'elle satisfait aux exigences d'admissibilité de la politique de soutien financier à l'élite sportive;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'octroyer une subvention pour l'année 2014 à **Stéphanie Dulong**, afin de l'aider dans la poursuite de ses objectifs, d'une somme de **500 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2014-07-202 **OCTROI DE SUBVENTION POUR SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE – ELIANA ZLOBEC**

Considérant la volonté du Conseil de soutenir l'élite sportive de la ville;

Considérant que Éliana Zlobec représente l'élite sportive dans la discipline de la gymnastique et qu'elle satisfait aux exigences d'admissibilité de la politique de soutien financier à l'élite sportive;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'octroyer une subvention pour l'année 2014 à **Éliana Zlobec**, afin de l'aider dans la poursuite de ses objectifs, d'une somme de **500 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2014-07-203 **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION D'UN MEMBRE**

Considérant les dispositions de l'article 2.5 du Règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme (Règl. no 250);

Considérant qu'il y a lieu de remplacer un membre.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement que Mme Marie Trahan soit remplacée par Mme **Louise Huneault**, pour siéger comme membre du Comité consultatif d'urbanisme pour la période inépuisée de son mandat, et ce, conjointement avec ceux actuellement nommés.

ADOPTÉE

2014-07-204 **AUTORISATION DE SIGNATURE – TRANSACTION ET QUITTANCE – FIN D'EMPLOI DU CONTREMAÎTRE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à signer la transaction et quittance à intervenir entre la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et M. Charles Thériault.

ADOPTÉE

2014-07-205 **SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NO 2014-11 AVEC LE SYNDICAT (CSN)**

Considérant qu'il y a lieu que Mme **Sylvie Legault**, adjointe administrative à la Gestion du territoire soit rémunérée au taux de l'échelon 4 à compter du 30 juin 2014;

Considérant qu'il y a lieu que **Jean-François de Wijngaert**, chauffeur-opérateur véhicules lourds soit rémunéré au taux de l'échelon 4 à compter du 30 juin 2014, et ce, jusqu'à sa permanence.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente 2014-11 avec le syndicat.

ADOPTÉE

2017-07-206 SOIRÉE SOUPER-SPECTACLE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN – ACHAT DE BILLETS

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement que la Ville achète 8 billets pour le souper spaghetti avec le spectacle de danse au bénéfice de la SDPHPM et ce, au coût unitaire de 20 \$ pour une somme totale de **160 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de juin 2014 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal de la réunion du 17 juin 2014 – CCU.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2014-07-207 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement de lever la séance à 20h04 .

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

M^e Jeanne Briand
Greffière

/vc
